



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LANCEMENT OFFICIEL DU MÉCANISME DE GESTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COOPÉRATIVES, DES COMMERÇANTS TRANSFRONTALIERS DANS LE CADRE DU PFCIGL

Bujumbura, le 23 juillet 2026

Le Ministère des Ressources Minières, Énergétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a procédé ce jeudi 23 juillet à Bujumbura, au lancement officiel la « Gestion du Mécanisme de Subventions (GMS), une composante du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL), financé par la Banque Mondiale.

Cette activité s'est déroulée en présence de la Représentation de la Banque Mondiale ainsi que de partenaires institutionnels, techniques de l'écosystème, des représentants des Associations des commerçants transfrontaliers et des Coopératives, des agripreneurs ainsi que d'autres représentants du secteur privés et des Médias.

En effet, le PFCIGL s'inscrit dans les efforts régionaux visant à renforcer l'intégration économique, améliorer la sécurité alimentaire et promouvoir une croissance inclusive à travers le développement du commerce transfrontalier.

Le projet contribue à la réduction des obstacles au commerce et à l'amélioration des opportunités économiques pour les populations frontalières.

L'une des priorités du projet est l'amélioration de la commercialisation des produits issus des chaînes de valeur porteuses afin de renforcer les échanges commerciaux régionaux et de favoriser la création d'emplois durables. Une attention particulière est accordée aux femmes commerçantes, aux jeunes entrepreneurs et aux organisations économiques locales qui constituent des acteurs essentiels du développement économique régional.

GMS poursuit ces objectifs principaux: (i) faciliter l'accès aux subventions pour les bénéficiaires éligibles, (ii) renforcer les chaînes de valeur locales et régionales, (iii) encourager le commerce transfrontalier formel et (iv) promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Plus concrètement, la Gestion du Mécanisme de Subventions (GMS) est destinée à soutenir les initiatives économiques porteuses de croissance et de création d'emplois.

Ainsi, à travers différents mécanismes de financement, la GMS accompagne les ACT et Coopératives afin d'améliorer leur accès au marché et de favoriser le développement des six chaînes de valeur sélectionnées.

Les coopératives ; les organisations de producteurs, les entrepreneurs, notamment les femmes et les jeunes ; les associations de commerçants transfrontaliers, les prestataires de services aux entreprises, les structures d'appui à la transformation et les réseaux d'agri-preneurs constituent les bénéficiaires ciblés par le GMS.

En termes de périmètre géographique, le GMS sera déployé à Gatumba, Gitaza, Rumonge, Rugombo et Buganda..

Les chaînes de valeur privilégiées comprennent notamment : la farine de maïs ; la farine de manioc ; les tomates transformées ; les oignons ; l'huile de palme et le jus d'ananas.

Le processus de sélection des lauréats repose sur des critères d'éligibilité (conditions incompressibles auxquelles les candidats devront se conformer pour accéder à une évaluation approfondie de leur projet) et des critères de sélection.

Ainsi, pour les Associations de Commerçants Transfrontaliers (ACT) actifs dans la commercialisation des produits des 6 chaînes de valeur sélectionnées dans le cadre du projet, cinq critères ont été retenus :

1. être une association de petits commerçants transfrontaliers active avec au moins deux années d'existence et d'activité opérationnelle démontrée ;
2. disposer d'une reconnaissance officielle ou locale ;
3. avoir un chiffre d'affaires annuel minimum de 3. 000.000 BIF;
4. soumettre une demande et un plan d'affaires / projet de financement réalistes dans les chaînes de valeur ciblées ;
5. intégrer une dimension genre et inclusion.

Quant aux Coopératives d'agripreneurs opérant dans la transformation des produits des 6 chaînes de valeur sélectionnées dans le cadre du projet , les subventions seront données en se référant ont critères suivants :

1. être une coopérative, un groupement d'opérateurs ou une organisation locale active dans la transformation agricole ;
2. disposer d'une reconnaissance officielle ou locale depuis au moins deux ans
3. avoir au minimum deux années d'existence fonctionnelle : fonctionnement démontré (réunions, organisation, cotisations) ;
4. avoir un chiffre d'affaires annuel minimum de 30. 000.000 BIF : La coopérative doit démontrer une activité économique minimale basée sur les volumes transformés, les fréquences de production, les ventes estimées en valeur ;
5. disposer d'un fonds de roulement minimum estimé à 3. 000.000 BIF ;
6. soumettre une demande et un plan d'affaires / projet de financement réalistes dans les chaînes de valeur ciblées ;
7. intégrer une dimension genre et inclusion.

La mise en œuvre du projet suit un certain nombre d'étapes à savoir :

l'Ouverture des appels à candidatures par type de bénéficiaires, le Dépôt des dossiers de candidature, l'Evaluation des projets selon les critères d'éligibilité et de sélection établis, sélection des bénéficiaires, la Sélection des lauréats et la publication des résultats, la Signature des conventions de subvention, l'Accompagnement technique (suivi, formation et coaching) et financier (suivi de l'utilisation de la subvention) et l'Evaluation des résultats et des impacts (tout au long du Projet).

La contribution des médias à la réussite de la GMS est essentielle car une meilleure information favorise de meilleurs choix. Leur rôle est déterminant pour sensibiliser les populations, valoriser les résultats attendus et encourager l'appropriation des actions menées par les différentes parties prenantes.

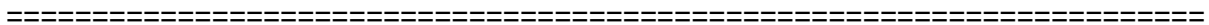
Le Ministère des Ressources Minières, Énergétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et la Banque mondiale remercient les médias pour leur disponibilité et leur engagement dans le développement économique et de l'intégration régionale.

Téléphone de contact : +257 61541759

E-mail : infogms@gmail.com



Deloitte.



=